



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
03.05.2012

Date de la convocation des conseillers :  
03.05.2012

point de l'ordre du jour no:  
09

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 11 mai 2012

**Présents :** Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johans, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Mutsch, bourgmestre, Tonnar, échevin, Maroldt, Hansen, conseillers.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Règlement grand-ducal du 25 avril 2012 instaurant un congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes**

Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;

Vu le nouvel article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 précité qui institue un supplément de 9 heures de congé politique par semaine au maximum à répartir par le conseil communal parmi ses membres entre les délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre ;

Considérant que lors de cette répartition, il y a lieu de tenir compte par ordre de priorité décroissant, de l'envergure nationale, régionale ou intercommunal du syndicat concerné ;

Considérant qu'il y a également lieu de prendre en considération le nombre de syndicats dont un membre du conseil communal est membre, ainsi que les fonctions y exercées et la fréquence des réunions ;

Vu la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 4 mai 2012 relative à ce sujet ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide  
à l'unanimité**

de répartir les 9 heures de congé politique supplémentaire de la manière suivante :

M. Daniel CODELLO, conseiller :	4 heures
M. Jean TONNAR, échevin :	2 heures
M. Mike HANSEN, conseiller :	2 heures
Mme Taina BOFFERDING, conseillère :	1 heure

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14.05.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

